



Paris, le 27 avril 2010

Communiqué

Mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2010

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de CNP Assurances se tiendra le mardi 25 mai 2010, à 14 heures 30, au Palais Brongniart à Paris.

L'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 15 mars 2010 ainsi que le document de convocation destiné aux actionnaires de la Société, incluant notamment l'ordre du jour, les projets de résolution, leur présentation et les principales modalités de participation et de vote, peuvent être consultés sur le site Internet de CNP Assurances dédié à l'information financière (<http://www.cnp-finances.fr>).

Les autres informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrées au Document de référence 2009 également disponible sur le site Internet de la Société.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale des actionnaires sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au siège social auprès du Service des relations avec les actionnaires, 4, place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 16.

Contact Presse :

Tamara BERNARD

Tél : 01 42 18 86 19

Alexis NUGUES

Tél : 01 42 18 86 26.

E-mail : servicepresse@cnp.fr

Contact Investisseurs et Analystes :

Jim ROOT

Tél : 01 42 18 71 89

Jean-Yves ICOLE

Tél : 01 42 18 94 93

E-mail : infofi@cnp.fr

Avertissement :

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.